GUIDE DU TRI

STOP
ÇA DÉBORDE !

ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

A travers ce nouveau guide du tri nous vous rappelons les bons gestes de tri actualisés depuis la mise en place, au 1er janvier 2023, des extensions de consignes de tri, et vous partageons les trucs et astuces permettant d'optimiser les déchets.
L'effort collectif permet de continuer à contribuer à réduire nos déchets et dans le même temps contenir les dépenses en constante augmentation. La CCPL vous accompagne pour mieux maîtriser les budgets et ensemble diminuer nos déchets.

Vous allez être fiers de vous !

Les déchets ? Stop, ça déborde ! p.2
Plastique p.3
Biodéchets & déchets non recyclables p.4
Cartons/papiers & Verres p.5
Des gestes simples pour aller plus loin et consommer responsable p.6 & 7
Les chiffres clés p.8

PAYS DE LUMBRES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES DÉCHETS ? STOP, ÇA DÉBORDE !

74% de la poubelle moyenne des ordures ménagères d'un habitant du Pays de Lumbres est valorisable et/ou peut faire l'objet de prévention.

DE QUOI EST COMPOSÉE VOTRE POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES ?

(POUBELLE GRISE)

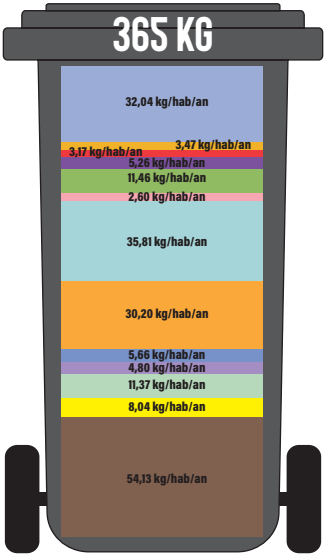

Il s'agit d'un échantillonnage des poubelles des foyers de la CCPL datant de mai et septembre 2022.

- **Fines** < 20mm
- **Déchets dangereux** (soumis à une réglementation particulière pour leur gestion et leur valorisation) type filtres à huile, phytosanitaires, aérosols ménagers, comburants... > apport en déchèterie
- **Incombustibles** type bois, matériaux... > apport en déchèterie
- **Métaux** type poêles-marmites de cuisine, couverts > apport en déchèterie
- **Métaux** type capsules de café, couvercles de bocal, capsules de bouteilles > à jeter dans votre bac jaune (lire ci-contre)
- **Verre** > apport dans les conteneurs (lire page 4)
- **Combustibles** type bois > apport en déchèterie
- **Plastique** > à jeter dans votre poubelle jaune (lire ci-contre)
- **Textiles sanitaires** > couches, gants, lingettes > à jeter dans votre poubelle d'ordures ménagères
- **Textile type vêtements** > en borne textile ou en dons à des associations (lire page 6)
- **Emballages composites** > emballages alimentaires : à jeter dans votre bac jaune (lire ci-contre)
- **Emballages composites** > type gros polystyrène : apport en déchèterie ou à la SICAL (lire page 7)
- **Cartons** > point d'apport volontaire (lire page 5)
- **Papiers** > en point d'apport volontaire (lire page 5)
- **Déchets putrescibles ou biodéchets** > composter (lire page 4) ou adopter une poule

168Kg par an et habitant peuvent-être valorisables
134Kg par an et habitant peuvent être évités

Il peut ne rester que 54KG de déchets par an et habitant dans la poubelle une fois les bons gestes adoptés.

Les enjeux

8 094 TONNES DE DÉCHETS
(tri sélectif, ordures ménagères, papier carton et verre) collectés sur l'ensemble du territoire
SOIT 331 KG PAR HABITANT.

Les différentes actions de sensibilisation menées par la CCPL, ateliers développement durable, Défi Zéro Déchet etc contribuent chaque année à **VOUS ACCOMPAGNER DANS LA RÉDUCTION DE NOS DÉCHETS ET DE NOS DÉPENSES.**

PLASTIQUE
DÉCHETS RECYCLABLES

Trier devient plus simple !

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres, afin de se conformer à la réglementation, s'est engagée comme partout en France dans l'Extension des Consignes de Tri (ECT) au 1er janvier 2023, en partenariat avec CITEO.
Ces nouvelles consignes de tri émanent d'un constat : 80% de la composition des poubelles n'ont rien à y faire. L'ECT joue un rôle majeur dans la progression de recyclage des emballages plastiques.
Le niveau de performance moyen des collectivités en extension est de l'ordre de 6,8 kg/hab./an, soit un niveau de performance supérieur de près de 60% par rapport aux collectivités qui ne sont pas en ECT. Un tri plus simple pour plus de recyclage de nos emballages ménagers.

Ce que je dépose dans ma poubelle jaune !

- **Les emballages, bouteilles et flacons en plastique :** flacons de salle de bain, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, films, sacs plastiques, pots de crème, de cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...
- **Les boîtes et emballages métalliques :** opercules et capsules café en métal...
- **Les briques alimentaires...**

ET RIEN D'AUTRE !

TRI SÉLECTIF DES DÉCHETS, ENCORE UN EFFORT !

Le saviez-vous ? Tout ce qui arrive au centre de tri qui n'est pas exploitable ou valorisable passe en refus de tri ensuite expédié pour incinération, cela représente un coût supplémentaire pour la collectivité (les chiffres sont à retrouver au dos de ce Guide).

LES BONS GESTES DE TRI

- **Bien les vider**
- **Inutile de les laver**
- **Déposer dans le bac en vrac, séparés les uns des autres et sans sac**

de demain

Nous reviendrons vers vous pour
RÉFLÉCHIR ENSEMBLE
AUX OBJECTIFS À ATTEINDRE DE 2035.

OBJECTIFS -15%
DES DÉCHETS MÉNAGERS,
65% DE RECYCLAGE EN PLUS
par rapport à 2010

L'Extension des Consignes de Tri des emballages et un tri amélioré du verre et du papier visent
À AMÉLIORER CE TONNAGE.
Une étape qui appelle d'autres échéances.

Pour atteindre le cadre réglementaire,
nous ferons appel à la **CONCERTATION CITOYENNE.**
Quelles actions mettre en œuvre pour y arriver ?
Quelles sont vos idées ? Quels seront nos projets ?
ON COMPTE SUR VOUS !

BIODÉCHETS
DÉCHETS ALIMENTAIRES

Faire du compost

LE COMPOST, L'OR VERT DES JARDINS POUR ALLÉGER VOTRE POUBELLE !

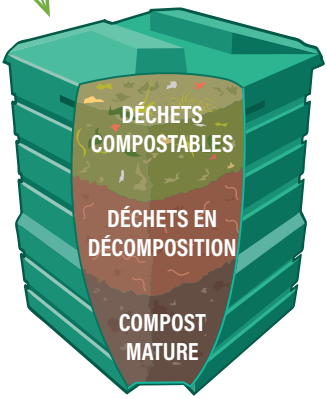

Sortir les biodéchets de sa poubelle d'ordures ménagères c'est possible grâce au compost. A la maison comme au jardin, nous produisons des déchets organiques (restes de repas, épluchures de légumes, marc de café, coquilles d'œuf, tontes de gazon, feuilles mortes...).
Ces déchets représentent un tiers de notre poubelle ordures ménagères résiduelles.

Une fois déposés dans le composteur, ils se transforment peu à peu en compost, une matière organique nécessaire aux végétaux.

COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR ?

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres peut vous fournir un composteur de 325L contre une participation de 15€. Vous pouvez en faire la demande depuis le site internet de la CCPL **www.ccplumbres.fr**, rubrique «Déchets».

DÉCHETS NON RECYCLABLES

J'ai bien trié, et après ?

Les déchets déposés dans la poubelle d'ordures ménagères (poubelle grise) sont uniquement des déchets restants après le tri, à savoir :

- couches bébé,
- mouchoirs et masques en papier,
- restes de table variés (viandes, poissons, etc.),
- stylos,
- rasoirs en plastique jetables...
- papier peint,
- et aussi cotons à démaquiller, vitres, miroirs...

Les nouvelles consignes de tri sont consultables sur notre site internet www.cc-payldelumbres.fr
Pour aller plus loin, rendez-vous sur le site de CITEO : www.triercestdonner.fr/guide-du-tri

CARTONS & PAPIERS
DÉCHETS RECYCLABLES

Papiers-cartons : encore mieux recycler !

Pour répondre à l'extension des consignes de tri au plan national, la CCPL a installé des points d'apport volontaire. En complément de la collecte existante, chaque commune de la CCPL est dotée d'au moins une borne de collecte sur le modèle de ce qui se fait déjà pour le verre. Au total, 100 bornes sont installées sur le territoire. L'objectif est de collecter plusieurs centaines de tonnes supplémentaires de papiers cartons chaque année. Mais pas que.

Ces bornes permettent :

- un tri de meilleure qualité : les emballages papiers et cartons seront moins souillés et mieux valorisés
- un recyclage local du papier : le papier récupéré est valorisé par les papetiers locaux (SICAL de Lumbres).

DES POLES TRI SONT IDENTIFIÉS DANS CHAQUE COMMUNE DU TERRITOIRE :

Rendez-vous sur nos site internet www.ccplumbres.fr / rubrique Déchets
pour localiser le pôle tri le plus proche de chez vous ou sur vos trajets du quotidien.

EN PARTICIPANT À CETTE ACTION, VOUS FAVORISEZ L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI LOCAL.

En effet, les papiers et cartons collectés sont directement revendus aux usines papetières de notre territoire. Recyclés, ils servent à refabriquer des emballages.
C'est ce que l'on appelle l'économie circulaire, celle qui transforme nos déchets en ressources. Cartons, magazines, annuaires, papiers administratifs sans agrafes ni reliures...

VERRES
DÉCHETS RECYCLABLES

Le verre, c'est dans les conteneurs !

Une centaine de points d'apport volontaire est répartie sur le territoire de la CCPL pour y déposer le verre (pots de confiture, bouteilles en verre...). **Il y a au minimum 1 conteneur par commune !**
Ne pas mettre les couvercles.
Tous les produits d'alimentation emballés dans du verre sont concernés : les bocaux, les pots, les bouteilles...
Il n'est pas nécessaire de les laver, il suffit de bien les vider.

DES GESTES SIMPLES POUR ALLER PLUS LOIN...

Penser aux autres filières de valorisation disponibles sur le territoire

BOX À VÊTEMENTS

Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, **quel que soit leur état, même abîmés**.
Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.
Le territoire compte **18 box à vêtements**.
Retrouvez la liste complète sur notre site internet www.cc-paysdelumbres.fr rubrique Déchets

BORNE À POLYSTYRÈNE

Le polystyrène est recyclable. Les très gros emballages en polystyrène, tels que les protections d'appareils électroménagers, peuvent être déposés dans les déchetteries mais pas que !
Localement, la SICAL à Lumbres met à disposition une benne à cet effet à l'entrée de son site, 69 rue du Docteur Pontier.
La SICAL accepte uniquement le polystyrène propre (type calage d'emballage), sans corps étranger et non souillé (sans bois, BA13 polystyrène, huile, etc...).

BORNES À PILES ET AMPOULES

Quand vos piles et ampoules sont hors d'usage, rapportez-les dans les bornes spécifiques **à l'entrée des magasins de grande surface, ou en déchèterie**.

BORNES À ÉLECTROMÉNAGERS

Renseignez-vous, les distributeurs reprennent gratuitement les DEEE (Déchets issus d'Equipements Electriques et Electroniques) pour tout nouvel achat d'un équipement neuf.

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres vous accompagne et anime un programme global de sensibilisation aux enjeux du développement durable et de la transition écologique tout au long de l'année, tant auprès des scolaires que du grand public.
Retrouvez le programme complet de nos ateliers et animations sur notre site internet www.cc-paysdelumbres ou notre page Facebook Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

ET CONSOMMER RESPONSABLE

Déchèterie

Vous pouvez y déposer les déchets qui ne sont pas collectés lors du ramassage des ordures ménagères.

Le Pays de Lumbres compte une déchèterie gérée par le SMLA (Syndicat Mixte Lys Audomarois)
RD 342 - Lieu dit « Derrière la Grange » - 62380 LUMBRES - Tél. 03 21 12 84 05
Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site du SMLA www.smla.fr/decheteries.php ou par téléphone : 03 21 12 10 33

Déchèterie du SEVADEC de Licques pour les communes de la Vallée de la Hem :
7 voie communale - 62850 LICQUES - Tél. 03 21 00 24 16

QUELQUES EXEMPLES D'ENCOMBRANTS À DÉPOSER À LA DÉCHÈTERIE

- Déchets encombrants (plâtre, matelas...)
- Déchets de jardin et déchets verts (tonte de pelouse, branchages...),
- Gravats (carrelage, tuiles, cailloux...),
- Ferrailles et métaux non-ferreux (fonte, pots de peinture vides, ustensiles de cuisine, cadres de vélo...).

Bien jeter, où jeter ?

POÊLE, CASSEROLE, USTENSILES DE CUISINE

Les ustensiles de cuisine du type casseroles, poêles, marmites, cocottes... sont recyclables car constitués principalement de métaux.

Bien jeter : Déchèterie
Où jeter ? Il convient de les apporter directement dans votre déchèterie plutôt que de les mettre dans la poubelle noire.

VAISSELLE (HORS CARTON ET PLASTIQUE)

La vaisselle en verre, porcelaine, faïence, pyrex, terre cuite, inox, argent, étain... n'est pas recyclable mais elle est réutilisable.

Bien jeter : Déchèterie
Où jeter : Il convient de jeter votre vaisselle cassée ou en mauvais état en déchèterie plutôt que dans votre poubelle noire. Cela concerne les assiettes, tasses, bols, plats, verres...

Jeter moins, recourir au réemploi

- **Don et entraide**
- **Revente**

Vous avez des ustensiles de cuisine, de la vaisselle, en bon état dont vous souhaitez vous débarrasser ? Essayez de les revendre dans des dépôts-ventes, sur les sites de vente aux enchères ou à l'occasion d'un vide-grenier.
Plutôt que de jeter, vous pouvez les donner à une association caritative ou à une entreprise d'économie sociale et solidaire, qui pourra à son tour donner ou revendre à bas prix.

"Entre transformation ou réemploi, rien ne se perd !"

LES CHIFFRES CLÉS CONCERNANT NOS DÉCHETS EN 2022

1 314 TONNES
de verre collectées
en apport volontaire
soit une moyenne de
54 KG
par habitant sur l'année.

2,6 MILLIONS
d'euros de budget annuel
pour la CCPL en matière de déchets
3,5 MILLIONS D'EUROS
à terme si rien n'est fait
en raison de l'évolution des taxes d'incinération,
de la hausse des coûts de traitement
de collecte, du tri et de l'évolution
de la population

1 135 TONNES
d'emballages
ménagers collectées
soit une moyenne de
47 KG
par habitant sur l'année.

163,5 TONNES
de déchets émanant d'erreurs
de tri refusées au centre de tri,
soit **6,7 KG**
par habitant et un surcoût de
67 000 €
pour la CCPL.

5 445 TONNES
d'ordures ménagères
résiduelles collectées,
soit **222 KG**
par habitant sur l'année.

320 TONNES
de papier carton
en apport volontaire,
soit **13 KG**
par habitant sur l'année.

CONTACTEZ-NOUS

Vous êtes un particulier, habitant du territoire de la CCPL, et vous avez une question liée aux déchets ?
Contactez le Service prévention des déchets de la CCPL au 03 21 12 94 94 ou tri@ccplumbres.fr

Vous êtes un établissement scolaire du Pays de Lumbres et vous souhaitez sensibiliser vos élèves ?
Contactez-nous au 03 21 12 57 24 ou developpement-durable@ccplumbres.fr

Retrouvez les consignes de tri et calendriers de collecte sur notre site internet :
cc-paysdelumbres.fr rubrique Déchets

Pour aller plus loin, rendez-vous sur le site CITEO :
www.triercestdonner / guide-du-tri

CITEO

PAYS DE LUMBRES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Création : mariesenecat.fr